

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE



30^{ème} RALLYE REGIONAL MODERNE DE CHARTREUSE



LES 31 AOÛT ET 01 SEPTEMBRE 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **08 juillet 2024**

Ouverture des engagements : **15 juillet 2024**

Clôture des engagements : **19 août 2024**

Parution du carnet d'itinéraire (road book) :

Samedi 24 août 2024 de 8h00 à 16h00

chez Mary & CO 4 Av. Charles de Gaulle, 38380 Saint-Laurent-du-Pont

Et

Vendredi 30 août 2024 de 8h00 à 16h00

chez RTEC ZA Grange Venin, 38380 Saint-Laurent-du-Pont

Dates et heures des reconnaissances : **Voir article 6.2.P**

Vérifications administratives le : **samedi 31 août 2024 de 7h30 à 11h30 Cinéma le Cartus Place de l'église
38 380 St Laurent du Pont.**

Vérifications techniques le : **samedi 31 août 2024 de 7h45 à 11h45 Cinéma le Cartus Place de l'église
38 380 St Laurent du Pont**

Heure de mise en place du parc de départ le : **samedi 31 août 2024 à 7h50 Place du 19 mars 1962 38 380
St Laurent du Pont.**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **samedi 31 août 2024 à 11h00 au PC maison des associations
place de la mairie 38 380 St Laurent du Pont.**

Publication des équipages admis au départ le : **samedi 31 août 2024 à 12h45 Place du 19 mars 1962
38 380 St Laurent du Pont.**

Publication des heures et ordres de départ le : **samedi 31 août 2024 à 12h45 Place du 19 mars 1962
38 380 St Laurent du Pont.**

Départ de la 1^{er} Voiture Etape 1 : **samedi 31 août 2024 à 14h00 Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent
du Pont.**

Publication des résultats partiels le : **samedi 31 août 2024, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Départ de la 1er Voiture Etape 2 : **Dimanche 01 septembre 2024 à 7h30 Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Arrivée Finale du Rallye 1er Voiture : **Dimanche 01 septembre 2024 à 14h06 Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Vérification finale le : **Dimanche 01 septembre 2024 à l'arrivée du rallye, Lieu: Atelier JACQUES POINT, 530 Rte d'Entre-Deux-Guiers, 38380 Saint-Christophe-sur-Guiers**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 01 septembre 2024, ½heure après l'arrivée du dernier concurrent Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Remise des prix le : **Dimanche 01 septembre 2024 à 18h00 (Suivant arrivée finale) Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 30^{ém} rallye automobile régional moderne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhone-Alpes le mardi 28 mai 2024 sous le numéro R21 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 385 en date du mardi 28 mai 2024.

Comité d'Organisation

Président : M. CAPPELLETTI Olivier

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Dauphinoise 7 rue de l'industrie 38320 Eybens

Téléphone : 04 76 33 09 63

Mail : contact@asadauphinoise.com

Site internet : <https://www.asadauphinoise.com>

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise 7 rue de l'industrie 38320 Eybens – 04 76 33 09 63

Organisateur technique

Nom : **Comité d'Organisation du rallye automobile de Chartreuse (CORAC)**

Adresse : 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles

mail : rallyedechartreuse@gmail.com

Site internet : <http://www.rallyedechartreuse.com>

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

permis et de licence en plus des originaux. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 30^{ème} rallye régional de Chartreuse doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne.

Le règlement sera consultable sur le site de l'ASA Dauphinoise <https://www.asadauphinoise.com>

La demande d'engagement est à remplir exclusivement en ligne en se rendant sur le site FFSA inscription www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences**, au plus tôt le lundi 15 juillet 2024 et au plus tard le Lundi 19 août 2024 (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA DAUPHINOISE
Maison des Sports
7 Rue de l'Industrie
38320 EYBENS

Attention : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

Règlement de l'engagement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par VIRT avec le RIB ci dessous:

Domiciliation CCM VIF IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A

Attention : pour les règlements par virement merci de préciser l'équipage dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement par la poste.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC limité à 20, l'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories (moderne ou VHC) pour un maximum de l'ensemble des participants à 160 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

- Photocopie des permis de conduire
- Photocopie des licences

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :
30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve. 50% dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le mercredi 28 août 2024.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance aux Echelles **à partir du samedi matin uniquement (INTERDICTION DE PERCER LE REVETEMENT POUR FIXER LES TONNELLES)**

Suivant plan annexé au road-book.

Un seul véhicule d'assistance badgé par voiture de course sera admis dans le parc.

Aucune remorque ne devra stationner dans le parc d'assistance, elles devront être garées à la DDE avenue de la gare 38380 Saint Laurent du Pont.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional de Chartreuse représente un parcours de 155,52 km.

Il est divisé en 2 étapes, 1 section lors de la première étape et 2 sections lors de la deuxième étape.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 St Franc 5.20 km

ES2 Merlas 5.70 km

ES3 et 5 Grand Vivier 8.05 km

ES4 et 6 Miribel les Echelles 6.50 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 25 août 2024 ou le vendredi 30 août 2024 de 8h00 à 18h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.**

Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens sauf pour la spéciale de Miribel Les Echelles pour laquelle il est autorisé de prendre uniquement les portions de la D82K à contresens.

C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Primes cumulables : Scratch, classe

Coupes non cumulables.

CLASSEMENT SCRATCH

1er	400 €
2ème	300 €
3ème	200 €

FÉMININE

1ère	350 €
2ème (si+3partants)	175 €
3ème (si+5partants)	100 €

CLASSES

CLASSES	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
- 3 Partants	175 €				
3 Partants	350€	175€			
4 à 9 Partants	350 €	175 €	100 €		
10 à 15 Partants	350 €	175 €	100 €	75 €	

+ de 15 Partants	350 €	175 €	100 €	75 €	50 €
------------------	-------	-------	-------	------	------

- * 1 coupe ou trophée aux 3 premiers du Scratch
- * 1 coupe ou trophée à chaque équipage récompensé
- * Les trophées seront confondus pour les classes suivantes : A7S-A7K-A7 / A6K-A6 / A5K-A5 / N2-N2S / R3-R3T-R3D / R2-R2J
- * Les primes seront séparées pour les classes suivantes : A7S-A7K-A7 / A6K-A6 / A5K-A5 / N2-N2S

**La remise des prix se déroulera le
DIMANCHE 01 SEPTEMBRE 2024**

**Sur le podium d'arrivée
Place du 19 mars 1962
38 380 St Laurent du Pont**